

21 avr 2023 -17:09

Accès direct des citoyens et de l'industrie aux nouveaux parcs éoliens en mer du Nord

Avec la construction des trois nouveaux parcs éoliens dans la zone Princesse Elisabeth, la Belgique va quasiment tripler sa capacité en termes d'éolien en mer, pour atteindre 6 GW d'ici 2030. En définissant les critères de l'appel d'offre de ces trois nouveaux parcs, nous entrons dans la dernière ligne droite avant la concrétisation du projet. Les citoyens et l'industrie auront un accès direct à l'électricité bon marché de la mer du Nord et le modèle de financement exclura toute possibilité d'engendrer des surprofits.

Les trois parcs éoliens seront pleinement opérationnels d'ici 2030. Le parc offshore belge dans son ensemble sera en mesure de fournir de l'électricité de la mer du Nord à tous les ménages belges. Davantage d'énergie renouvelable, bon marché et chez nous, nous protégera contre la hausse des prix. L'énergie offshore nous offre de l'électricité produite en Belgique, sans déchets et sans CO₂. Les investisseurs potentiels disposent de 9 mois pour soumettre leur offre après approbation par la Commission européenne. Celui qui obtient le meilleur score sur les différents critères reçoit la concession pour construire un parc éolien.

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie : *“La transition énergétique nous concerne tous. La sécurité de l'approvisionnement n'est pas qu'une question d'infrastructure. Il s'agit avant tout de personnes : l'énergie appartient à tout le monde et tout le monde en a besoin. Je veux impliquer les citoyens dans la transition énergétique. »*

Investissements garantis et pas de surprofits

Le mécanisme d'appel d'offres fonctionne via un « 2-side contract for difference », qui agit en tant que mécanisme de stabilisation des prix. Ce mécanisme offre plusieurs autres avantages. Il permet de sécuriser les investissements et une garantie d'Etat permet des coûts d'investissements plus faibles. Ce mécanisme offre aussi la garantie que les coûts ne seront pas répercutés sur le client final, alors que la chaîne d'approvisionnement est sous pression. Les revenus qui dépassent un prix convenu à l'avance devront être remboursés au gouvernement.

Les citoyens deviennent copropriétaires

En incluant la participation citoyenne comme critère minimal de sélection, la Belgique confirme sa réputation de pionnière. Les investisseurs potentiels sont encouragés à intégrer dans leur plan la participation des citoyens. Investir n'est jamais sans risque et un plan détaillé sur la façon dont cette participation sera réalisée et appliquée par la communication, la sensibilisation et la participation active devrait être inclus dans l'offre. Par exemple, citoyens et PME pourraient avoir directement accès à cette électricité à un prix fixe, via une coopérative.

Boost pour une industrie plus verte

L'industrie aura également un accès direct à l'électricité produite par les parcs offshore, pouvant aller jusqu'à la moitié de la production. Grâce à des PPA (power purchase agreements) des contrats à long terme peuvent être conclus avec les producteurs d'électricité. Elles peuvent ainsi se protéger contre la fluctuation des prix, ce qui stimule les investissements dans les énergies renouvelables. En conséquence, nous stimulons l'électrification et l'écologisation et renforçons la compétitivité de l'industrie belge.

Echéancier

En déterminant ces critères, le gouvernement élimine l'un des derniers obstacles majeurs à la construction des parcs éoliens endéans les délais. Après un processus d'approbation par la Commission européenne, les investisseurs potentiels disposeront de 9 mois pour soumettre une offre. L'administration disposera ensuite d'un trimestre (renouvelable une fois) pour évaluer les projets. Les investisseurs qui remporteront l'appel d'offre devront être pleinement opérationnels dans les 48 mois. Une première phase devrait voir les premières turbines opérationnelles avant la fin de 2028.

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be